

DÉFINITIONS

LÉGITIMITÉ

La notion de légitimité renvoie à la perception par les principales parties prenantes que l'existence, les activités et les impacts des OSC sont licites et bien appropriées en termes de valeurs sociales essentielles et d'institutions. La légitimité d'une organisation est fondée sur les perceptions des parties prenantes au sein de la sphère élargie à laquelle elle appartient.

L. David Brown et Jagadanada, janvier 2007

La légitimité est « le droit d'être et d'agir dans la société – le sens qu'une organisation est légale, licite, et que son choix de ligne d'action est justifié. »

Edwards, 2000

RESPONSABILISATION OU OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

La responsabilisation, ou l'obligation de rendre des comptes est « le devoir de répondre aux attentes particulières de telle ou telle des différentes parties prenantes. »

L. David Brown et Jagadanada, janvier 2007

Le concept de responsabilisation concerne les droits et les devoirs qui lient les individus et les institutions qui exercent une influence sur leurs vies, notamment les gouvernements, la société civile et les acteurs du marché. La responsabilisation ne recouvre pas seulement les moyens de tenir les individus et les organisations pour responsables de leurs décisions et de leurs actions, mais aussi les moyens par lesquels, en interne, ils assument la responsabilité de façonner la mission et les valeurs de leur organisation, de s'ouvrir aux regards extérieurs et d'évaluer leurs performances par rapport à leurs objectifs.

Charles Mutasa

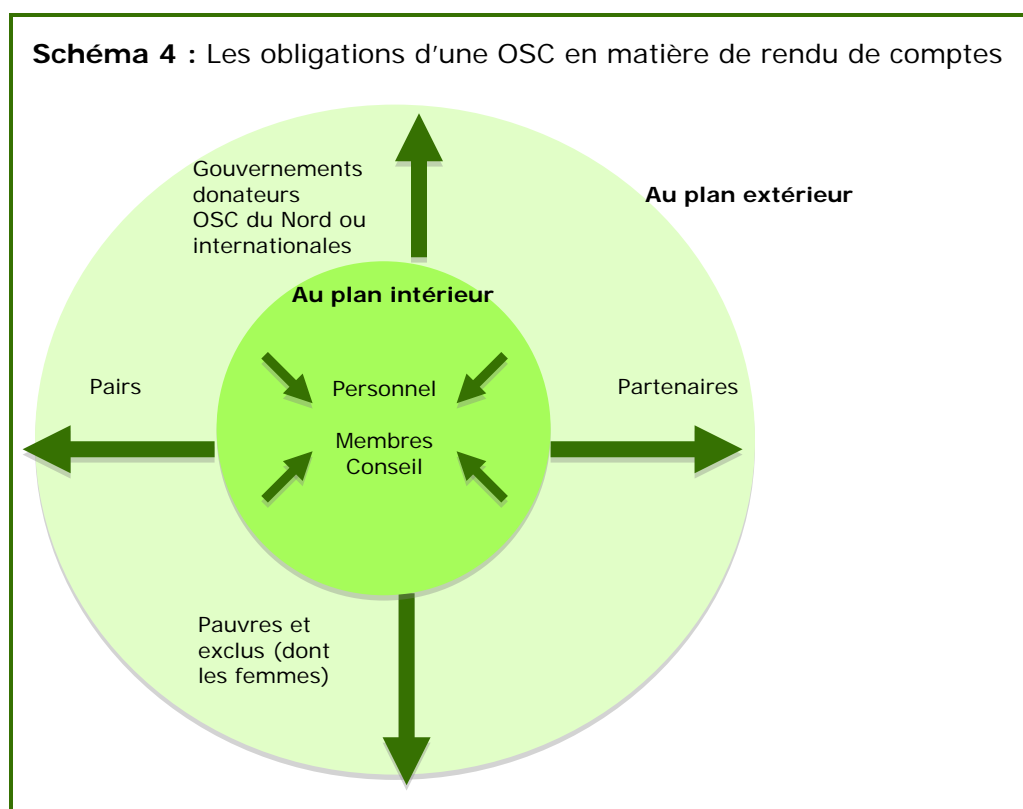
LA PROBLEMATIQUE

La légitimité des OSC et leur responsabilisation sont directement liées au renforcement du rôle et de la voix de la société civile et à l'amélioration de son efficacité pour le développement. Si les OSC négligent de répondre aux questions concernant leur légitimité et leur responsabilité, elles risquent de fragiliser leurs identités et leurs capacités organisationnelles qui reposent sur des valeurs et sur des engagements volontaires.

La légitimité d'une OSC a plusieurs dimensions : (a) sa légitimité juridique qui émane de la législation en vigueur et du fait qu'elle est reconnue par le gouvernement ; (b) sa légitimité démocratique qui émane des personnes dont elle sert les intérêts et du public en général ; (c) sa légitimité dans les objectifs qui émane de sa compétence et de la valeur ajoutée qu'elle apporte, en particulier dans le domaine politique et au niveau des programmes.

La responsabilisation des OSC est complexe et pluridimensionnelle. En général, il n’y a pas qu’une seule catégorie d’acteurs bien définie à qui elles doivent rendre des comptes. Comme le montre le schéma 4 (ci-dessous), les OSC sont soumises à un enchevêtrement d’obligations en matière de rendu de comptes. Souvent elles doivent faire face à des exigences rivales, et généralement l’obligation de rendre des comptes vers le haut (aux donateurs pour le financement reçu) l’emporte sur l’obligation de rendre des comptes vers le bas (aux bénéficiaires).

Les obligations d’une OSC en matière de rendu de comptes vont dans quatre directions : vers le haut aux donateurs, aux gouvernements ou aux fondations, vers le bas aux personnes dont elle sert les intérêts – les pauvres et les exclus – vers l’intérieur à son personnel, à ses membres et à son Conseil d’administration, et horizontalement à ses pairs et à ses partenaires.



Il en découle un certain nombre de questions :

- **Se conformer à toutes les obligations de rendre des comptes est impossible** : Satisfaire à toutes les différentes demandes de comptes peut être extrêmement difficile, et si les parties prenantes ont des intérêts différents ou contradictoires, leur rendre des comptes à tous est impossible.
- **L’obligation toute relative de rendre des comptes vers le bas** : L’obligation d’une OSC de rendre des comptes aux personnes dont elle sert les intérêts ne relève ni de la loi ni d’un contrat mais d’une obligation morale enracinée dans sa mission et ses valeurs. Une obligation morale est largement tributaire des choix organisationnels et sujette à différentes interprétations. Aussi, le degré de rendu de comptes aux bénéficiaires de leur travail, et la qualité des mécanismes utilisés, sont-ils très variables d’une organisation à l’autre.

- **L'obligation de rendre des comptes vers le haut est privilégiée** : La responsabilisation peut se polariser vers le haut, c'est-à-dire vers les parties prenantes les plus puissantes – principalement les gouvernements et les donateurs –, au détriment de la responsabilisation vers le bas, vers les bénéficiaires. En conséquence, la légitimité et la responsabilisation des OSC peut être déconnectée de sa base démocratique.
- **L'obligation de rendre des comptes dans les relations Nord / Sud**, et en particulier la nécessité pour les OSC du Nord de rendre des comptes aux OSC du Sud, est aussi une question qui mérite l'attention. Les OSC du Nord doivent prouver qu'elles n'agissent qu'en réponse à des demandes et que leurs actions correspondent aux besoins et aux capacités de leurs homologues du Sud. Les relations entre les OSC du Nord et celles du Sud doivent être fondées sur les principes de la bonne gouvernance et des droits humains, et en particulier sur l'inclusion, l'obligation de rendre des comptes, le partenariat, la liberté de défendre des causes et la participation effective en tant qu'agents du développement. Les OSC du Sud doivent se protéger de la dépendance et ne pas privilégier les redevances de comptes vers le haut – à leurs partenaires bailleurs – au détriment des redevances de comptes horizontales et vers le bas.

L'obligation de rendre des comptes au sein de la société civile doit être considérée comme un catalyseur positif plutôt que comme une obligation formelle imposée de l'extérieur. Au bout du compte, la vision de l'efficacité du développement de l'Open Forum doit être basée sur une conception de la responsabilisation où tous les acteurs du développement sans exception doivent répondre de ce qui est fait en faveur des pauvres et des exclus. L'Open Forum doit aussi étudier comment inciter ceux et celles dont les OSC représentent ou servent les intérêts à demander eux-mêmes des comptes sur l'efficacité du développement aux gouvernements, aux donateurs et aux OSC.

DES QUESTIONS

1. Selon vous, qu'est-ce qui fonde la légitimité de votre OSC en tant qu'acteur du développement ?
2. Pouvez-vous décrire les obligations de rendu de comptes auxquelles est soumise votre OSC et dire si des dynamiques de pouvoir concurrentes et créatrices de tension s'y exercent ?
3. Avez-vous des idées de directives, pour les OSC, pour les gouvernements, pour les donateurs, qui amélioreraient les types de reddition de comptes les plus importants pour l'efficacité des OSC dans leur travail pour le développement ?
4. Sur quoi une OSC a-t-elle des comptes à rendre ? A qui ? Comment ?

RESSOURCES

Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, « Synthèse des enjeux », septembre 2007 <http://www.cso-effectiveness.org/-Advisory-Group-on-Civil-Society-.html>

Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, « Synthèse des enseignements et des recommandations », août 2008 <http://www.cso-effectiveness.org/-Advisory-Group-on-Civil-Society-.html>

Brown D. et Jagadananda, 2007, « Civil Society Legitimacy and Accountability: Issues and Challenges » La version française peut être téléchargée à partir de : <http://www.civicus.org/component/content/45?task=view>

Blagescu M., de Las Casas L., Lloyd R., “Pathways to accountability – The GAP Framework”, 2005.
www.oneworldtrust.org/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=210&Itemid=59

Report of the “North-South civil society Dialogue”, sponsorisé par le Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, Nairobi, novembre 2007 <http://www.cso-effectiveness.org/-Advisory-Group-on-Civil-Society-.html>

Enseignements tirées par les ONG de Colombie : <http://www.ongporlatransparencia.org.co/>

Traduit par le programme européen de CONCORD.